

**ARRONDISSEMENT DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES**

VILLE
DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES

ARRETE

**POLICE MUNICIPALE - REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT A
L'OCCASION D'UN VIDE GRENIERS ORGANISE DIMANCHE 14 JUNI 2015 RUE JEAN-CLAUDE
SOMMIER ET SUR LE PARKING ATTENANT**

Le Maire de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, Président de la Communauté de Communes, Président du Pays de la Déodat,ie,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-2,

VU l'article R 412-49 et R417-10 du Code de la Route,

CONSIDERANT que cette manifestation nécessite des mesures d'ordre et de sécurité exceptionnelles,

A R R E T E

Article 1 : Pour permettre le bon déroulement d'un vide greniers organisé par le Groupe d'Arts et Traditions Populaires des Hautes Vosges « Les Myrtilles » rue Jean-Claude Sommier et sur le parking attenant, dimanche 14 juin 2015, de 6 heures à 20 heures,

- **Le stationnement et la circulation seront interdits rue Jean-Claude Sommier.**
- **Le stationnement et la circulation seront interdits sur le parking attenant avec un passage laissé pour les piétons voulant accéder au commerce ouvert le dimanche matin.**
- **Le stationnement se fera sur le parking du magasin INTERMARCHE suite à un accord entre le responsable de cette grande surface et l'organisateur du vide greniers.**

Article 2 : Les panneaux de signalisation temporaire seront mis en place par les Services Techniques de la Ville.

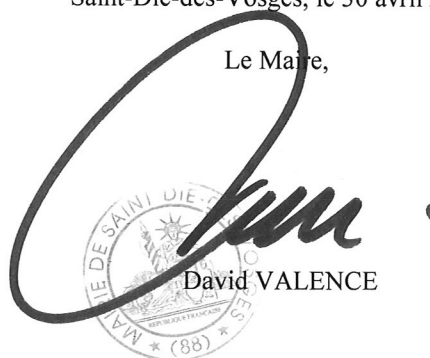
Article 3 : Le stationnement de véhicule contrevenant au présent arrêté sera considéré comme gênant au sens de l'article R 417.10 du Code de la Route. Les véhicules en infraction pourront être enlevés, au frais, risques et périls de leurs propriétaires.

Article 4 : Toutes mesures de police nécessaires pourront être prises sur place par les services de Police.

Article 5 : Le Directeur Général des Services, le Commandant de Police et le Directeur des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Dié-des-Vosges, le 30 avril 2015

Le Maire,



David VALENCE

